Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2368 691,63 €		- 144 550,14 €	398 089,40 €	- 398 089,40 €	1826 052,09 €
FONCT	739 930,83 €	489 930,83 €	550 289,26 €			800 289,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 avant affectation	800 289.26
Affectation obligatoire : **Solde disponible affecté comme suit :** Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	 550 289.26 550 289.26
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0
Pour mémoire INVESTISSEMENT/ RESULTAT CUMULE AU 31/12/2024 y compris restes à réaliser	1 826 052.09

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Excédent à reporter (ligne 001) en section d'investissement	2 224 141.49
Excédent à reporter (ligne 002) en section de fonctionnement (déduction c/1068)	250 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le....12/06/2025.....

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le Maire propose d'apporter une modification au budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 5 414.59 €

Section d'investissement

Dépenses et Recettes : -542 438.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la décision modificative.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le 12/06/2025

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – Suppression de poste

Madame le Maire propose au conseil municipal de supprimer 2 postes :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le 12/06/25

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – CONTRAT A DUREE DETERMINEE -Adjoint technique

Madame le Maire informe qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de recruter deux agents dans le service technique à compter du 1er juin 2025 en raison de remplacement d'agents en congé maladie.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique.
Ce contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an renouvelable tous les 3 mois.
L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C –Cadre d'emploi des Adjoints Techniques.
L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans les espaces verts dans le secteur du privé ou public.
La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade adjoint technique.
Enfin le régime indemnitaire instauré, est applicable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juin 2025
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le....12/06/2025.....

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : animation
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

La création à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.
Il devra justifier d'un niveau scolaire équivalent à un CAP.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le 12/06/2025

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : animation
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

La création à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.
Il devra justifier d'un niveau scolaire équivalent à un CAP.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le 12/06/2025

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – Convention CPIE 2025

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à, l'unanimité d'adopter la convention 2025 avec l'Atelier d'insertion « Les Chemins de l'Espoir » Association Somme Nature et autorise Madame le Maire à signer la convention.
Le coût s'élève à 11 128.32 € TTC (12 jours à 927.36 €).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le...12/06/2025.....

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – AVENANT API RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire propose au conseil municipal de passer un avenant avec la société API pour la restauration scolaire à compter du 1er avril 2025.
Le conseil municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le 12/06/2025

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie
Madame DEREGNAUCOURT Christiane donne pouvoir à Madame RAMBOUR jusqu'à son arrivée
Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – CONVENTION TRIPARTITE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA FOURRIERE D'AMIENS

La Ville d'Amiens est propriétaire des locaux d'une fourrière animale municipale située route d'Allonville à AMIENS construite dans les années 1990. Depuis cette date la Ville d'Amiens a supporté l'intégralité des couts de construction et d'entretien bâtimentaire. Ce bâtiment nécessite des travaux de réfection et d'entretien bâtimentaires importants.
Un nouveau marché de gestion de la prestation de fourrière animale communale de la Ville d'Amiens a été mis en place à compter du 1er décembre 2024 pour une durée de 4 ans (reconductible une fois pour deux années supplémentaires).
Ledit marché autorise dorénavant le gestionnaire a passé des conventions/contrats avec d'autres communes utilisatrices sous réserve de la signature d'une convention tripartite entre la Ville d'Amiens, le gestionnaire du marché public et la collectivité utilisatrice qui souhaite que les animaux en divagation sur sa commune soit accueillis dans les locaux de la fourrière animale de la Ville d'Amiens.
Afin de couvrir les frais de réfection du bâtiment et les frais d'entretien bâtimentaire, ladite convention met en place une tarification pour les communes utilisatrices.
Une participation financière liée aux travaux d'entretien bâtimentaire de la fourrière est demandée à chaque collectivité utilisatrice.
Elle sera versée à la Ville d'Amiens suite à l'émission d'un titre de recettes le 1er novembre de chaque année pour l'année en cours. Ce montant est fixé à 0,25 € / habitant (population INSEE de l'année) / an.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix – 20 pour – 2 abstentions (MM. DUCHENE et AVIEZ) autorise madame le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le...12/06/2025.....

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, Madame DEREGNAUCOURT Christiane, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – CONVENTION DE PARTENARIAT AMSOM

Madame le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la création de logement sénior avec l'AMSOM, il y a lieu de signer une convention de partenariat.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le 12/06/25

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEREGNAUCOURT Christiane, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – AVIS PREALABLE A L'EXTENSION DE LA CRECHE 1,2,3, Câlins

Depuis le 1er janvier 2025, l'avis préalable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant (avis du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI en fonction des compétences) est nécessaire dans le cadre d'une création, d'une extension, transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant.
L'avis de l'autorité organisatrice est rendu sur le fondement des « besoins recensés sur son territoire » (code de la santé publique, art. L. 2324-1).

- La zone choisie pour l'implantation comprend ou non une offre suffisante pour répondre à la demande actuelle ou projetée et/ou correspond ou non à une zone prioritaire de développement pour l'AO au regard des besoins relatifs des différentes zones du territoire ;
- La zone choisie pour l'implantation répond ou non aux critères d'accessibilité géographique au regard du maillage urbain en termes de transports ;
- L'installation d'un nouvel établissement sur la zone considérée répond ou non aux besoins de maintien de l'offre et viendrait équilibrer ou déséquilibrer l'offre existante, notamment parce que l'offre existante sur la zone présente déjà des taux d'occupation faibles ou importants ou des difficultés à maintenir le niveau d'activité souhaité ;
- La grille tarifaire répond ou non aux critères d'accessibilité financière au regard de la sociologie de la zone ;
- La grille tarifaire correspond ou non aux besoins de familles rencontrant des difficultés du fait du niveau de leurs ressources ;
- Les horaires d'ouverture ou l'amplitude d'horaire répondent ou non à des besoins prioritaires identifiés sur la zone (horaires atypiques) ;
- Le projet d'établissement ou la nature des équipements permettent ou non de répondre aux besoins des familles qui rencontrent des difficultés du fait de leur état de santé ou d'une situation de handicap (de l'enfant ou des parents).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

L'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ne peut pas être rendu au regard de l'adéquation du projet aux normes réglementaires destinées à garantir la qualité d'accueil. Cette vérification est conduite par les services du président du conseil départemental dans la phase d'autorisation.
L'avis ne peut pas être rendu au regard de motifs discriminatoires, au regard du statut du gestionnaire (lucratif ou associatif) ou au regard de la réputation présumée du gestionnaire.
L'identification de ces besoins peut être recherchée dans le schéma départemental des services aux familles, dans le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, dans la convention territoriale globale, dans l'analyse des besoins sociaux, ou dans tout autre élément d'analyse étayé à la disposition de la commune / ou EPCI.

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment l'article 214-1-3,
Vu le code de la santé publique et notamment l'article L2324-1,
Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment ses articles 17 et 18,
Considérant la demande de Mme Levesque et ses enseignes « 1,2,3 Câlins » située 2A rue Roger Salengro à Saleux concernant la demande d'extension de places.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'extension des crèches 1,2,3 Câlins situé 2A rue Roger Salengro à Saleux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Prefecture
le 12/06/2025

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEREGNAUCOURT Christiane, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – AVIS PREALABLE A L'EXTENSION DE LA CRECHE AU PAYS DES MERVEILLES

Depuis le 1er janvier 2025, l'avis préalable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant (avis du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI en fonction des compétences) est nécessaire dans le cadre d'une création, d'une extension, transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant.
L'avis de l'autorité organisatrice est rendu sur le fondement des « besoins recensés sur son territoire » (code de la santé publique, art. L. 2324-1).

- La zone choisie pour l'implantation comprend ou non une offre suffisante pour répondre à la demande actuelle ou projetée et/ou correspond ou non à une zone prioritaire de développement pour l'AO au regard des besoins relatifs des différentes zones du territoire ;
- La zone choisie pour l'implantation répond ou non aux critères d'accessibilité géographique au regard du maillage urbain en termes de transports ;
- L'installation d'un nouvel établissement sur la zone considérée répond ou non aux besoins de maintien de l'offre et viendrait équilibrer ou déséquilibrer l'offre existante, notamment parce que l'offre existante sur la zone présente déjà des taux d'occupation faibles ou importants ou des difficultés à maintenir le niveau d'activité souhaité ;
- La grille tarifaire répond ou non aux critères d'accessibilité financière au regard de la sociologie de la zone ;
- La grille tarifaire correspond ou non aux besoins de familles rencontrant des difficultés du fait du niveau de leurs ressources ;
- Les horaires d'ouverture ou l'amplitude d'horaire répondent ou non à des besoins prioritaires identifiés sur la zone (horaires atypiques) ;
- Le projet d'établissement ou la nature des équipements permettent ou non de répondre aux besoins des familles qui rencontrent des difficultés du fait de leur état de santé ou d'une situation de handicap (de l'enfant ou des parents).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

L'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ne peut pas être rendu au regard de l'adéquation du projet aux normes réglementaires destinées à garantir la qualité d'accueil. Cette vérification est conduite par les services du président du conseil départemental dans la phase d'autorisation.
L'avis ne peut pas être rendu au regard de motifs discriminatoires, au regard du statut du gestionnaire (lucratif ou associatif) ou au regard de la réputation présumée du gestionnaire.
L'identification de ces besoins peut être recherchée dans le schéma départemental des services aux familles, dans le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, dans la convention territoriale globale, dans l'analyse des besoins sociaux, ou dans tout autre élément d'analyse étayé à la disposition de la commune / ou EPCI.

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment l'article 214-1-3,
Vu le code de la santé publique et notamment l'article L2324-1,
Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment ses articles 17 et 18,
Considérant la demande de Mme Levesque et ses enseignes « Au Pays des Merveilles » située 132 ter rue Jean Catelas à Saleux concernant la demande d'extension de places.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à l'extension de la crèche Au Pays des Merveilles situé 132 ter rue Jean Catelas à Saleux

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception
Préfecture
le....12/06/2025..

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Amiens-7
Commune de SALEUX
80480
✆ 03.22.33.27.27

2025/34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/06/2025
Date de la séance 10/06/2025
Date d'affichage 11/06/2025

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	15
Votants	22

L'An deux mille vingt-cinq, le dix juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, BAQUET Laurence, CARDON Marie-Christine, DEREGNAUCOURT Christiane, DEMOLLIENS Thierry, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie.
Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence
Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy
Monsieur BERTRAND Jean donne pourvoir à Madame NIQUET Béatrice
Monsieur PRONNIER Bruno donne pourvoir à Madame CARDON Marie Christine
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean Paul
Monsieur AVIEZ Stéphane donne pourvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Monsieur LOMBARD Daniel

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Monsieur BURNICHON Philippe

OBJET – Tirage au sort – Jurés d'assises 2026

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises 2026 :

1 – Madame Benavente (épouse Levesque) Katia Stéphanie née le 11/04/1976 et demeurant 121 rue Jean Catelas à Saleux

2 – Madame Jehanno Hélène Julie née le 29/09/1982 et demeurant 5 rue Saint Jean à Saleux

3 – Monsieur Leroy Dominique Louis né le 28/02/1955 et demeurant 5 Chemin des Baquets à Saleux

4– Madame Parmentier (épouse Beaugeoist) Rolande Julienne Charlotte née le 07/01/1948 et demeurant 42 rue Jean Catelas – 6 Résidence Marius Damé à Saleux

5 – Madame Rochart Christelle Fernande née le 22/05/1965 et demeurant 40 rue des Capucines à Saleux.

6 – Madame Boukhalfa Fatiha née le 05/01/1952 et demeurant 1 rue des Acacias à Saleux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

Mairie de SALEUX (Somme)

Accusé de Réception Préfecture le 12/06/2025

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)